

## 14.1 - ENTREPRENEUR EN ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 14.1 Entrepreneur en ascenseurs et monte-charges

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux entrepreneurs en électricité et qui concernent les ascenseurs, les monte-charges, les petits monte-charges, les escaliers mécaniques, les trottoirs roulants et les monte-matériaux visés par l'édition en vigueur du code CAN/CSA B44 « Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques » rendue applicable par le chapitre IV du Code de construction (D. 895-2004, 04-09-22) et définis dans ce code ainsi que les travaux de construction connexes.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen de la sous-catégorie *14.1 - Entrepreneur en ascenseurs et monte-charges* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- plans, devis et estimation
- normes et gestion des travaux

### SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

### RESSOURCES

---

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Code de construction</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) <i>Chapitre I, Bâtiment 1995</i>	X	X
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) – Chapitre IV - Ascenseurs et autres appareils élévateurs (2007)	X	X
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) Chapitre V – Électricité (2007)	X	X
<i>Code de sécurité</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.3) Chapitre IV - Ascenseurs et autres appareils élévateurs	X	X
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	X	
<b>Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre</b> (L.R.Q., c. F-5)	X	
<i>Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction</i> (L.R.Q. c. F-5, r.1)	X	
<b>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction</b> (L.R.Q., c. R-20)	X	
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (L.R.Q., c. S-2.1)	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c.S-2.1, r.4)	X	X
<b>CAN/CSA B44-07</b> <i>Code de sécurité sur les ascenseurs et monte-charges</i>	X	X
<b>CAN/CSA B44.2-07</b> <i>exigences et intervalles d'entretien pour les ascenseurs, monte-charge, petits monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants</i>	X	X
<b>C22.1-F06</b> <i>Code canadien de l'électricité, Première partie (Vingtième édition), Norme de sécurité relative aux installations électriques</i>	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

**D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.**

Il est possible d'acheter ces documents à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) : [www.csa.ca](http://www.csa.ca)

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.**

---

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*